

Lettre à M. Beugnot sur les sceaux de l'ordre du Temple et sur le
temple de Jérusalem au temps des croisades.

Louis de Mas-Latrie

Citer ce document / Cite this document :

Mas-Latrie Louis de. Lettre à M. Beugnot sur les sceaux de l'ordre du Temple et sur le temple de Jérusalem au temps des croisades.. In: Bibliothèque de l'école des chartes. 1848, tome 9. pp. 385-404;

doi : <https://doi.org/10.3406/bec.1848.452156>

https://www.persee.fr/doc/bec_0373-6237_1848_num_9_1_452156

Fichier pdf généré le 12/04/2018

T. 0385

LETTRE A M. BEUGNOT SUR LES SCEAUX

DE L'ORDRE DU TEMPLE

ET SUR LE TEMPLE DE JÉRUSALEM, AU TEMPS DES CROISADES.

MONSIEUR ,

Les *Éléments de paléographie*, publiés par M. de Wailly, ne sont pas seulement un exposé lucide des principes longuement développés par les Bénédictins; ils forment un nouveau traité de diplomatique, et ils ont servi la science par l'examen auquel M. de Wailly a soumis l'œuvre de ses devanciers, par les aperçus qu'il a confirmés ou rectifiés, les observations qu'il a éclaircies, les faits nouveaux qu'il a reconnus. Mais en songeant au grand nombre de monuments et de textes originaux qui sont, pour la première fois, cités dans ce livre, on ne s'étonnera pas de voir contester çà et là quelques-unes des explications proposées par l'auteur.

M. de Wailly, j'en ai la certitude, accueillerait le premier une nouvelle interprétation, si elle lui paraissait fondée; et c'est dans cette pensée que je vais présenter ici quelques observations critiques sur le sens qu'il a donné à une légende des sceaux de l'ordre du Temple, et sur l'explication d'un autre sceau du même ordre que les auteurs du *Traité de diplomatique* avaient d'abord accréditée.

Ce n'est, vous le voyez, Monsieur, qu'un objet très-secondaire dans l'ensemble des ouvrages des Bénédictins et de M. de Wailly; ce n'est qu'un point fort restreint dans la diplomatique: mais la science ne néglige jamais ces détails; et d'ailleurs la mémoire d'un ordre qui semble avoir été une institution même de la France, d'où il a reçu dix-huit de ses grands-maitres, vaut bien qu'on remette plus d'une fois à l'étude les monuments si rares de son histoire.

Le sceau des chevaliers du Temple, publié par les Bénédictins (1), avait été précédemment donné, sans explication, dans le recueil de Pérard, à la suite d'un acte de 1190, auquel il était appendu (2). Ce type représente deux cavaliers, montant un même cheval, avec cette inscription gravée autour : SIGILLVM MILITVM XPISTI. « Le sceau des chevaliers du Christ. » C'était le nom qu'on donnait souvent aux Templiers, et saint Bernard, dans l'exhortation chaleureuse qu'il adressa à la nouvelle milice, sous la forme d'un éloge, semble le préférer à celui de chevaliers du Temple, en écrivant à Hugues de Païens, leur premier grand-maître : *Hugoni, militi Christi et magistro militiæ Christi, Bernardus, Claræ Vallis, solo nomine, abbas* (3).

Si la légende s'explique sans peine, il n'en est pas ainsi de l'emblème.

On voit généralement dans les deux cavaliers à cheval sur le même destrier l'image de la pauvreté primitive de l'ordre du Temple. Cette opinion des Bénédictins, à laquelle M. de Wailly ajoute le poids de son assentiment (4), repose sur un passage assez formel, il est vrai, de Matthieu Paris; je crois pourtant qu'elle est contestable, et je vous sou mets les difficultés qui m'empêchent de l'adopter.

Les objections seraient, sans doute, beaucoup moindres si on considérait l'image du sceau purement comme un *emblème*, sentiment vers lequel incline M. de Wailly. Mais les auteurs de la *Diplomatique*, les auteurs de l'*Art de vérifier les dates*, et plusieurs écrivains après eux, ont tiré du rapprochement de ce sceau et du témoignage du chroniqueur anglais, la conséquence positive que, « dans les commencements de leur institut, les chevaliers du Temple étaient si pauvres, qu'ils n'avaient qu'un cheval pour deux (5). » C'est cette explication, Monsieur, qui me paraît absolument inadmissible, et sur laquelle vous me permettez de revenir.

Les Bénédictins ont-ils eu la pensée que les premiers hommes

(1) *Nouv. traité de diplomat.*, t. IV, p. 358.

(2) *Recueil de pièces servant à l'histoire de Bourgogne*, p. 263.

(3) *Sancti Bernardi opera*, éd. a Mabillon. Nouv. édit. Gaume, 1839, tom. I, 1^{re} part., col. 1253, cf. col. 1256, 1259, cap. 3 et 4. Les collecteurs des œuvres de l'abbé de Clairvaux inscrivaient, au moyen âge, en tête de cet écrit le titre suivant : *S. Bernardi abbatís de Laude novæ militiæ, ad milites Christi. Amen.*

(4) *Éléments de Paléographie*, tom. II, p. 239.

(5) *Art de vérifier les dates*, t. I, p. 514. Chronologie des grands-maîtres du Temple.

d'armes affiliés en 1118 par Hugues de Païens en aient été réduits, dans leur dénûment, à monter quelquefois deux sur le même cheval? Je ne puis m'arrêter à cette supposition. Concevrait-on une disposition à la fois plus gênante et plus nuisible aux exercices, aux courses, aux combats, qui furent, dès l'origine de la nouvelle milice, la vie habituelle de ses membres? Leur devoir essentiel n'était-il pas, en effet, de veiller à la sûreté des routes, de protéger les voyageurs, et de voler, au premier avis, sur tous les points où les pèlerins pouvaient être attaqués par les maraudeurs arabes : *Ut vias et itinera, maxime ad salutem peregrinorum, contra latronum et incursantium insidias, pro viribus conservarent* (1). Il fallait assurément, pour un tel service, des hommes alertes, bien montés, et surtout libres de leurs mouvements.

Les Bénédictins ont voulu dire, sans doute, que les premiers Templiers, manquant de chevaux, étaient obligés d'alterner pour faire servir tour à tour la même monture à deux hommes. Eh bien, arrêtée même à ce sens, je ne crois pas que l'interprétation puisse encore se justifier.

Matthieu Pâris, dont nos savants religieux invoquent l'autorité, dit seulement que le sceau des Templiers rappelle les humbles origines de leur communauté : *Unde, propter primitivæ paupertatis memoriam, et ad humilitatis observantiam, in sigillo eorum insculpti sunt duo unum equum equitantes* (2). Ainsi, d'après le moine de Saint-Albans, le sceau aux deux cavaliers exprimait un symbole, *memoria*, et pas autre chose. Au reste, Matthieu Pâris écrivait plus de cent ans après la fondation de l'ordre de Hugues de Païens; j'écarte donc son témoignage insuffisant pour interroger de plus près les usages et les textes du temps même où l'association prit naissance.

Hugues de Païens et ses compagnons n'étaient point de riches seigneurs, cela paraît certain; ils n'avaient à Jérusalem ni terres ni maisons où fonder leur communauté; ils durent donc demander l'hospitalité du roi Beaudouin, qui leur donna quel-

(1) Guill. de Tyr, lib. XII, cap. 7, nouv. édit., t. I, p. 520.

(2) *Chronic. ad calcem historię majoris*. Nouv. traité de diplomat., t. IV, p. 358. Je dois avouer qu'en recherchant avec attention dans les diverses parties de la chronique de Matthieu Pâris et de Rishanger, son continuateur, il m'a été impossible de retrouver le passage extrait par les Bénédictins. Se serait-il glissé une erreur dans le renvoi de leur citation, que je reproduis intégralement?

ques dépendances de son palais : *Quibus quoniam neque ecclesia erat neque certum habebant domicilium, rex in palatio suo, quod secus templum Domini ad australem habet partem, eis ad tempus (1) concessit habitaculum (2).*

Il n'est à cela rien d'étonnant : tous les croisés, même les nobles, n'étaient pas devenus propriétaires terriens en Syrie, encore moins dans l'intérieur de la ville de Jérusalem, où il s'agissait d'établir le nouvel ordre. Mais il faut pourtant remarquer que Hugues de Païens et la plupart des hommes d'armes associés à son projet étaient chevaliers, cela est dit positivement par Guillaume de Tyr : *Quidam nobiles viri de equestri ordine (3)* ; et, bien qu'ils aient dès le principe consenti à recourir à la piété publique pour subvenir à leurs besoins, il semble difficile d'admettre qu'ils n'aient pas possédé ou sollicité, dès la première pensée de leur réunion, les moyens d'acheter des chevaux dans un pays où les chevaux sont à si bas prix et pour une société aussi peu nombreuse que la leur pendant ses premières années ; ils furent neuf seulement jusqu'en 1128 (4).

Enfin, la règle que leur donna le pape Honorius en cette année-là, dix ans après leur première association, nous apporte une preuve décisive. Il est dit dans ce règlement, où la pauvreté encore réelle de l'ordre est attestée à chaque article, non pas que les chevaliers devront faire servir un cheval à deux hommes, mais que chaque chevalier pourra avoir jusqu'à deux ou trois chevaux, et même davantage : *Unicuique vestrorum militum tres equos licet habere, quia..... eximia paupertas amplius non permittit impræsentiarum augere, nisi cum magistri licentia (5)*. Et, en effet, les Templiers étaient renommés pour le nombre et la bonté de leur cavalerie ; on disait déjà d'eux, du temps de Hugues de Païens, qu'ils aimaient à avoir de bons et vigoureux chevaux : *Equos habere cupiunt fortes et veloces (6)*.

(1) La concession devint définitive ; car les Templiers ont occupé cette partie du palais des rois tout le temps que Jérusalem a été au pouvoir des Francs. Cf. les témoignages de G. de Tyr et d'Emal Eddin, cités plus loin, p. 395.

(2) Guill. de Tyr, lib. XII, c. 7, t. I, p. 520.

(3) *Ibid.*

(4) *Ibid.*, p. 521.

(5) Art. 30 de la règle. Concil. Trecens. 1128. Labbe, *Collect. concil.*, t. X, col. 929. Mansi, tom. XXI, col. 365.

(6) S. Bernardi opera, tom. 1, col. 1260. *De Laude novæ militiæ ad milites Christi*, cap. 4.

Je crois qu'en présence de ces textes positifs, pris à une époque si voisine de la création de l'ordre, il est impossible d'admettre que les premiers Templiers aient jamais été obligés de faire servir le même cheval à deux hommes. Et dès lors l'interprétation qui fait de l'image représentée sur le sceau de 1190 le symbole de leur extrême dénûment, perd son plus sûr appui.

Ne penseriez-vous pas, Monsieur, que le cheval aux deux cavaliers, au lieu d'être l'emblème d'un état de gêne qui, dans tous les cas, n'a pu jamais avoir les conséquences impraticables qu'on lui donne, était plutôt le signe de l'union et du dévouement, recommandés dans tous les ordres religieux, nécessaires surtout dans une association d'hommes destinés à braver ensemble les périls de la vie militaire? C'est pour entretenir ces sentiments d'égalité et de fraternité, vieilles vertus du christianisme, qu'on faisait manger les Templiers, deux à deux, dans leurs réfectoires : *Duos et duos manducare generaliter oportet* (1). Ils méritaient ainsi les éloges de l'abbé de Clairvaux : *Dicas universæ multitudinis esse cor unum et animam unam. Persona inter eos minime accipitur; desertur meliori, non nobiliori. Honore se invicem præveniunt; alterutrum onera portant, ut sic adimpleant legem Christi* (2).

Avant d'aller plus loin, permettez-moi encore une remarque sur le sceau aux deux cavaliers, dont on retrouve des empreintes apposées à diverses chartes des archives nationales (3).

Tous ces documents, ainsi que l'acte de 1190, publié dans le recueil de Pérard, émanent de commandeurs ou de lieutenants du grand-maître, délégués en France; mais le type qui les scelle n'était point réservé exclusivement aux officiers exerçant leurs fonctions dans ce pays; il servait à tous les dignitaires de l'ordre, tant en Occident qu'en Orient. Nous le retrouvons sur le sceau de plomb, authentiquant un accord conclu à Saint-Jean d'Acre, le 15 octobre 1221, entre les Templiers et les Hospitaliers (4). Le flan de métal pendu à la charte a été frappé d'une double empreinte d'égale dimension : l'une offrant les deux cavaliers :

(1) Art. 11 de la règle. Labbe, t. X, col. 926; Mansi, t. XXI, col. 362.

(2) *De Laude novæ militiæ*, cap. 4. Oper., t. 1, col. 1259.

(3) Acte de 1202, carton S, 5007 A; acte de 1259, L. 1478, etc.

(4) Paoli, *Codice diplomatico del sacro ordine Gerosolimitano*, tom. I, pl. V, n° 51.

c'était le sceau du grand-maître Pierre de Montaigu, qui intervient nominativement dans l'acte ; l'autre représentant un emblème dont nous allons parler, et qui servait de sceau général à l'ordre, quand il agissait en communauté. Un usage semblable s'observait dans l'expédition des chartes des monastères, où l'abbé et le couvent étaient toujours nommés collectivement, bien qu'ils eussent presque toujours des sceaux distincts (1).

Je me suis déjà arrêté longtemps aux sceaux des deux chevaliers, et pourtant les observations sur lesquelles je désire appeler plus particulièrement votre attention leur sont étrangères. Elles concernent deux types que M. de Wailly a le premier signalés, et qui dépendent d'actes de 1171 et 1255, conservés aux archives, dans les cartons S. 2115, J. 198 (2).

Le sceau de 1171 n'a qu'une empreinte, rappelant ou représentant le temple de Jérusalem par une coupole élevée au-dessus de deux arcades ; c'est le même sujet qui se trouve, bien mieux exécuté, au revers de la bulle de plomb de 1221. Le travail du coin de 1171 est extrêmement grossier, et le dessin de l'image si incorrect que le dôme, confondu avec son soubassement en arcades, semble former un globe ; mais c'est bien incontestablement une coupole, la grande coupole du Temple, et par suite le Temple même, que le graveur a voulu figurer sur le sceau.

On sait que, dans la sphragistique, la particularité saillante de l'objet ou de la pensée que l'on veut rappeler équivaut à sa représentation complète. La Tour ou le Donjon est le signe du château et de la seigneurie ; la Porte ou le Beffroi, le signe de la cité ; par l'application de la même idée, la Coupole, qui est l'objet le plus apparent des édifices réunis dans le grand espace qu'on appelait le Temple, où se trouve aujourd'hui la mosquée d'Omar à Jérusalem, cette Coupole avait été adoptée et placée sur les sceaux par l'ordre du Temple, comme le signe qui indiquait le plus naturellement son nom, son origine et sa première résidence. Les chevaliers de Saint-Jean de l'Hôpital figuraient de même sur leur sceau conventuel un malade alité, en souvenir du but primitif de leur communauté.

(1) Au moins dès le douzième siècle. Voy. *Nouv. traité de diplomat.*, tom. IV, p. 352.

(2) *Éléments de Paléographie*, tom. II, p. 239.

Puisque l'occasion s'en présente ici, je dirai un mot du Temple de Jérusalem, et je m'arrêterai même à quelques particularités de sa description, afin de nous prémunir contre l'autorité de plusieurs écrivains [du savant éditeur du *Procès des Templiers*, par exemple (1)], qui ont confondu ce monument avec le Saint-Sépulcre. Ces explications préliminaires me seront d'ailleurs utiles dans la discussion où j'aurai à entrer plus loin au sujet des sceaux de l'ordre, décrits par M. de Wailly.

Le Temple de Jérusalem s'appelle, dans son ensemble, *El-Haram*, la *Maison de Dieu*, dénomination antique que les musulmans ont religieusement conservée, et qu'ils n'ont donnée qu'à un seul édifice autre que celui-ci, à la grande mosquée de la Mecque. Le Haram de Jérusalem est situé sur le mont Moria, vis-à-vis de la montagne des Oliviers, dont il est séparé par la vallée des Tombeaux et le Cédron, sur l'emplacement même où s'élevait autrefois le temple construit par Salomon avec les bois du Liban, renversé par les soldats de Nabuchodonosor, reconstruit par Hérode et détruit pour la dernière fois par Titus. C'est là que Marie avait présenté le Sauveur à sa naissance, que Jésus devenu enfant avait étonné les prêtres de sa sagesse précoce; c'est des degrés de cet édifice qu'il chassa les marchands, et c'est le voile dont le Saint des Saints y était couvert qui se déchira après la passion du Golgotha.

Le Temple, indépendamment de la vénération qui s'y rattachait comme monument des rois de l'Ancien Testament, avait donc pour la piété des chrétiens un caractère plus auguste encore; il avait été fréquenté par Jésus, il avait été sanctifié par sa présence et celle de sa mère. Aussi les écrivains chrétiens l'ont-ils souvent appelé le *Temple du Christ*, comme les Templiers étaient quelquefois nommés les *chevaliers du Christ*, bien que le tombeau du Rédempteur ne fût pas renfermé dans son enceinte. Le Saint-Sépulcre est situé à l'autre extrémité de la ville, près de la route de Jaffa, et n'a rien de commun avec le Temple, ni par son histoire ni par son architecture. L'église du Saint-Sépulcre est toute chrétienne, le Temple est d'une construction entièrement arabe.

L'El-Haram, ainsi que l'ancien temple hébraïque, forme dans Jérusalem un quartier à part, composé de mosquées, de cha-

(1) Dans son *Hist. de France*, t. III, p. 129, et dans son étude sur les Templiers, *Revue des Deux Mondes*, 1837, t. II, pag. 284.

nelles, d'écoles, de maisons, de cours et autres dépendances, renfermées dans une vaste enceinte en parallélogramme, qui rappelle la disposition même du tabernacle portatif des Israélites errants dans le désert.

Les Arabes musulmans, devenus maîtres de la ville de David, dès le premier siècle de leur ère et le sixième de J. C., laissèrent aux chrétiens les églises qui s'y étaient élevées depuis la conversion de Constantin ; mais ils se réservèrent l'emplacement du Temple auquel se rattachaient les traditions de l'Ancien Testament, acceptées et consacrées par Mahomet dans sa religion nouvelle. Omar jeta en ce lieu, couvert encore de ruines au sixième siècle, les fondements de la mosquée qui porte son nom ; les califes, ses successeurs, élevèrent les divers édifices qui l'entourent, et notamment la *mosquée de la Roche* ou de la *Sakhra*, dont la grande coupole recouvre la pierre vénérée où Jacob reposait sa tête, lorsqu'il vit en songe l'échelle mystérieuse communiquant de la terre au ciel.

Au onzième siècle, les croisés, en occupant tous ces lieux, se bornèrent à y faire les changements que nécessitaient le culte chrétien et la nouvelle destination donnée à quelques édifices. Cela résulte du témoignage concordant des historiens chrétiens et des chroniqueurs arabes (1).

Au treizième siècle enfin, les musulmans, rentrés à Jérusalem, rétablirent au Temple les ministres et les emblèmes de l'islamisme. Mais à travers toutes ces révolutions, l'El-Haram resta, dans son ensemble, ce qu'il avait été dès les premiers califes et ce qu'il est encore aujourd'hui, sauf quelques additions faites par les Turcs.

Dans le nombre de ces édifices, deux surtout sont remarquables : ce sont la mosquée d'Omar, qu'on appelle aussi *El-Aksa*, ou *Mosquée d'occident*, relativement à celle de la Mecque, et la mosquée de la *Sakhra*, quelquefois nommée le Dôme ou la coupole Sakhra (2). Les anciens voyageurs ont souvent réuni

(1) Cf. Guill. de Tyr, t. I, p. 324 et suiv., p. 392. Jacques de Vitry, ap. Bongars, p. 1066, 1079 et suiv. M. Reinaud, *Chroniques arabes*, p. 12, 214, 215. La seule dégradation que l'auteur arabe d'une histoire de Jérusalem reproche aux chrétiens, c'est d'avoir détaché un fragment de la roche sacrée de Jacob. Voy. les extraits de l'*Histoire de Jérusalem et d'Hébron*, par Medjired-din-El-Alemi, traduits en français et publiés par M. de Hammer dans les *Mines de l'Orient*, tom. III, p. 125.

(2) El-Alemi, *Hist. de Jérusalem*, p. 158, 162.

ces deux monuments sous le même nom, et j'en crois à peine mes yeux, en voyant que le savant auteur de la *Palestine*, M. Munck, a reproduit sans correctif leur relation (1), bien qu'il ait ailleurs soigneusement séparé l'El-Aksa de la Sakhra (2). Il est en effet essentiel de bien distinguer les deux édifices, si l'on veut d'abord se représenter exactement le Temple tel qu'il est, et en second lieu, se rendre compte de certaines dénominations employées fréquemment dans les chroniques et les chartes du temps des croisades.

En portant les yeux du dehors sur le vaste enclos du Haram, où nul chrétien ne peut pénétrer sans s'exposer pour le moins à l'abjuration, mais que l'on peut très-commodément examiner de la montagne des Oliviers, et mieux encore de la terrasse du gouverneur de la ville, contiguë à l'enceinte; en voyant ainsi le Haram, ce qui frappe surtout les regards, c'est la mosquée de la Sakhra, isolée sur une plate-forme, au milieu d'une vaste cour, et couronnée par une superbe coupole, qui domine tout l'enclos. On est naturellement porté à croire que cette mosquée, ainsi disposée, est le monument principal du lieu; et c'est là, je pense, ce qui a trompé le voyageur anglais Robinson, cité par M. Munck, et l'illustre auteur de l'*Itinéraire de Paris à Jérusalem*, très-fidèle, en général, dans sa description de la ville sainte. Toutefois, et si majestueux que soit son emplacement, la Sakhra n'a dans la liturgie musulmane que le rang de chapelle; ce n'est qu'une dépendance de la mosquée d'Omar, comme les baptistères de Pise et de Florence, dont elle rappelle la forme, dépendent des églises voisines. Son diamètre est de quatre-vingt-dix pieds hors d'œuvre, d'après Badia, qui, à la faveur de son déguisement, put la visiter plusieurs fois. El-Aksa, la grande mosquée, la vraie mosquée, est un vaste vaisseau à sept nefs, de deux cents pieds de long sur cent cinquante pieds de large à l'intérieur, et termine le Haram vers le sud (3).

Nous retrouvons, pendant les croisades, les mêmes distinctions établies sous des désignations particulières et précises, entre les monuments dont je viens de parler.

L'enclos, avec tous ses bâtiments, s'appelait communément le

(1) *Palestine*, publiée par M. Didot, 1845, p. 662, a, et pl. 50.

(2) *Ibid.*, p. 614.

(3) *Voyages d'Ali-Bey*, t. III, chap. 6, atlas, pl. LXXI et LXXII.

Temple; mais il avait conservé aussi son autre nom antique de Maison de Dieu, *Domus Dei* (1), adopté successivement par les juifs, les musulmans et les chrétiens. La mosquée El-Aksa, c'est le *Temple Salomon*; la Sakhra, c'est le *Temple Dominus* ou *Temple Domini*, noms qui reviennent si souvent dans Guillaume de Tyr, dans Jacques de Vitry, dans le cartulaire du Saint-Sépulcre, et dans le code diplomatique de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, publié par Paoli.

La Sakhra avait été convertie en une église, que desservait un chapitre de chanoines; son chef prenait le titre de prieur du Temple ou d'abbé du Temple Domini; El-Aksa, et ses dépendances, transformé en palais, était devenu la résidence des rois de Jérusalem. Guillaume de Tyr nous donne sur ces faits des renseignements très-positifs, que je citerai dans la rédaction latine et dans la traduction française, parce qu'ils précisent un point essentiel de la topographie de Jérusalem sous nos princes croisés, auquel le silence des anciens voyageurs me semble donner quelque intérêt. « Dans mes promenades au milieu de Jérusalem, écrivait « l'un des auteurs de la Correspondance d'Orient, en avril 1831, « je cherche les palais des rois francs, j'interroge toute chose « pour savoir où fut leur demeure; mais rien ne me répond dans « cette cité morne, où tout est muet, les hommes comme les « ruines (2). »

Heureusement l'archevêque de Tyr nous l'apprend dans le chapitre 3^e du VIII^e livre de son histoire. Après avoir décrit le Golgotha et le mont Sion, l'historien ajoute, au sujet du mont Moria, dont il fait connaître les monuments : *In altero vero monte, qui in parte est orientali, in declivo ejus, Templum Domini est ab austro vero domum habet regiam, quæ vulgari appellatione Templum Salomonis appellatur* (3). Le traducteur français connaissait Jérusalem, car il a très-exactement rendu toute cette description . . . : « El pendant, siet li Temples que « la laie gent apele le *Temple Dominus*, là où David acheta place « por mettre l'arche nostre Seigneur et Salomon i fist le temple,

(1) Cf. Concil. Trecens., Labbe, tom. X, col. 929. Mansi, tom. XXI, col. 365. S. Bernardi opera, édit. Gaume, tom. I, part. 1, col. 1261. *De Laude novæ mil.*, cap. 5.

(2) Cent-dix-huitième lettre, M. Poujoulat à M. Michaud. *Correspondance*, t. V, p. 162.

(3) Guill. de Tyr, lib. VIII, cap. 3, t. I, p. 325.

« par le commandement Dame Dieu ... Devers midi siet la meson
 « reaux que l'on apele le *Temple Salomon*, etc. »

C'est donc là, dans la mosquée El-Aksa, dans le Temple Salomon, qu'habitait, comme ses prédécesseurs, le roi Baudouin II, quand, en l'année 1118, il céda à la confrérie militaire de Hugues de Païens une partie de son palais, et quand les chanoines du Temple Domini, établis probablement à la Sakhra comme chapelains de la demeure royale, louèrent aux frères, pour leurs dégagements, une cour située près du temple. Telles sont les circonstances qui firent donner aux nouveaux religieux le nom de Chevaliers de la milice du Temple, ou Chevaliers du Temple : *Qui, quoniam juxta Templum Domini, ut prædiximus, in palatio regio mansionem habent, fratres militiæ Templi dicuntur* (1).

D'après Emal Eddin, secrétaire de Saladin, il paraît que les Templiers occupaient l'étage inférieur, le rez-de-chaussée du palais royal; car cet historien, en faisant connaître les purifications effectuées dans les édifices de la ville de Jérusalem, reprise aux chrétiens par le sultan son maître, rapporte que les Templiers avaient élevé un mur devant le *mihrab* de El-Aksa (2), c'est-à-dire, devant la niche qui est pratiquée dans la nef de la mosquée, comme dans tous les autres temples musulmans, pour indiquer aux fidèles la direction de la Mecque, que doivent suivre leurs regards et leurs prières.

Jacques de Vitry décrit encore le Temple en ces termes : *Templum autem Domini sanctum, quod in monte Moria a Salomone constructum est, inter loca sancta nullatenus est prætereundum. In hoc loco supra rupem, quæ adhuc in eodem loco consistit, dicitur stetisse et apparuisse David exterminator angelus ... inde Saraceni Templum dominicum usque hodie Rupem* (3) *appellant.* Et plus loin, après avoir rappelé les divers prodiges opérés dans ce lieu, il ajoute : *Est præterea Hierosolymis templum aliud, immensæ quantitatis et amplitudinis, a quo fratres militiæ Templi, Templarii nominantur, quod templum Salomonis nuncupatur, forsitan ad distinctionem alterius quod specialiter Templum dominicum appellatur* (4).

Dans un tableau des événements d'Orient au treizième siècle,

(1) Guill. de Tyr, lib. XII, cap. 7, t. I, p. 521.

(2) M. Reinaud, *Chroniques arabes*, p. 215.

(3) *Rupis* est la traduction même de *Sakhra*, mot arabe qui signifie *Roche*.

(4) Jacques de Vitry, *Hist. orient.*, cap. 62. Ap. Bongars, p. 1080 et 1081.

qui semble extrait d'une lettre, et que l'on attribue aussi à l'évêque de Saint-Jean d'Acre, se trouvent ces détails, d'où les citations précédentes reçoivent encore plus de précision : *In Templo Domini abbas est et canonici regulares. Et sciendum est, quod aliud est templum Domini, aliud templum militiæ. Isti clerici, illi milites* (1). Je n'ajoute plus qu'une citation, et je donne ce texte, parce qu'appartenant à l'époque où Jérusalem était définitivement retombée au pouvoir des musulmans, il nous montre les mêmes dénominations conservées à la fin du règne des rois francs, comme nous les avons trouvées dès les premiers temps. Il est emprunté à la description de Jérusalem que vous avez publiée, Monsieur, dans le second volume des Assises : « Entre le mur de la cité, dit « le narrateur, et le mur des portes Oires (2) si estoit li Temples. « A mein destre, si come en issoit de ces portes, estoit li Temples « Salomon, là où li frère du Temple manoient. A la droiture des « portes Précieuses et des portes Oires estoit li moustiers du « Temple Domini. Et si estoit en haut, si come il monta aus de- « grez haus (3). Et quant en montoit ces degrez, si trouvoit on « moult large; et cis pavement aaloit tout entour le moustier du « Temple. Li moustiers dou Temple estoit tout rons (4). »

Les lieux sont encore exactement comme les représente ce chroniqueur anonyme, qui paraît avoir écrit dans la seconde moitié du treizième siècle. L'édifice octogone de la Sakhra, l'ancienne église du Temple Domini, à laquelle il affecte plus particulièrement le nom de Temple, paraît en effet *tout rond*, comme il le dit; et la mosquée El-Aksa, ou Temple Salomon, a bien les vastes proportions qu'indiquent ces mots de Jacques de Vitry : *Immensæ quantitatis et amplitudinis templum*.

Après ces détails, peut-être trop longs, j'espère que la traduction de la légende du sceau de 1171, qui nous occupe toujours, ne laissera plus d'incertitude. L'inscription est composée de ces mots : + MIL. TEMPLI SAL., que M. de Wailly pense avoir la signification de : + *Militia Templi Salutis* (5). Le Temple du

(1) Martène, *Thes. anecdot.*, tom. III, col. 277.

(2) Portes dorées; porte à l'est de la mosquée El-Aksa, et murée dès le temps des rois francs.

(3) Ces mots semblent faire allusion à l'expulsion des marchands du Temple par Jésus-Christ.

(4) *Assises de Jérusalem*, tom. II, append., not., p. 532, 533.

(5) *Éléments de Paléographie*, tom. II, p. 239.

Salut, ce serait le Temple de la Résurrection, l'église du Saint-Sépulcre, où les frères de l'ordre de Hugues de Païens n'eurent jamais rien à prétendre; mais il s'agit évidemment ici du Temple même qu'habitaient ces chevaliers, et dès lors je crois devoir lire *Militia*, ou *Milites Templi Salomonis*. Les frères tenaient à honneur de conserver ce nom glorieux qu'ils avaient adopté dès la création de leur ordre. En 1128, Honorius II les appelait dans leur première constitution : *Pauperes commilitones Christi, Templique Salomonici* (1); l'article 30 désigne la communauté sous le nom de *Domus Dei Templique Salomonis* (2). La règle en français, rédigée plus tard par l'ordre même, leur donne aussi ce nom : Art. 47 : « Ils sont chevaliers en la meson de Dieu et du temple « Salomon.... Art. 48 : A tous les chevaliers seculiers qui desir-
« rent, o pur corage, servir a termine à Jhesu-Crist et à la
« meson *dau* temple Salomon, nos commandons achiter fealment
« cheval convenable (3). » Une pièce du cartulaire de Champagne, de 1177, citée par du Cange, les appelle aussi *fratres militiae Salomonis* (4).

J'arrive enfin, Monsieur, au sceau de 1255 (Archiv. J. 198. B. n° 100), qui offre plus de difficulté que tous les autres.

L'acte auquel il pend est muni de deux sceaux dont les sujets sont semblables, sauf quelques modifications dans les légendes, à ceux du flan de 1221.

La charte de 1221 et celle de 1255 sont scellées du type particulier des grands-maîtres et du type général de l'ordre du Temple, ou sceau aux deux cavaliers, que les documents désignent quelquefois sous le nom de *sigillum consuetum*. Sur l'acte de 1221, dressé en Syrie, les empreintes sont contre-apposées aux deux revers du sceau qui est en plomb, suivant un usage très-fréquent dans les chancelleries du midi de l'Europe et des états francs d'Orient; sur la charte de 1255, rédigée en France, les deux types sont séparés et appliqués chacun sur une rondelle de cire sans revers. Ce sont, du reste, de part et d'autre, les

(1) *Concil. Trecent.*, ap. Labbe, tom. X, col. 923. Mansi, tom. XXI, col. 359. Cf. Paoli, *Codice*, t. I, p. 37, etc.

(2) Labbe, col. 929. Mansi, col. 365.

(3) *Règle et statuts secrets (sic) des Templiers, publiés d'après les manuscrits inédits*, par M. Maillard de Chambure, conservateur des archives de Bourgogne, p. 239. Paris, 1840, in-8°.

(4) *Gloss. lat.*, v° *Templarii*.

mêmes emblèmes, et je réunis à dessein la description de ces monuments, pour montrer leur connexité évidente. Au droit du plomb de 1221, nous voyons les deux cavaliers montant le cheval unique; autour le commencement de la légende : SIGILLVM MILITVM; au revers, la coupole du Temple, avec la fin de la légende : DE TEMPLO CRISTI (1). Sur les sceaux de 1255, celui du grand-maître offre de même l'emblème des deux cavaliers; mais ce type étant destiné à servir sans contre-sceau, sa légende a un sens complet : SIGILLVM MILITVM XPISTI; le deuxième sceau, type de la communauté, pareil au revers du sceau de Paoli, représente le Temple avec cette inscription dont je reproduis fidèlement les signes d'abréviations : s'. TVBE. TEMPLI
 $\overset{\Omega}{\text{XPI}}$.

La coupole du Temple ne s'offre plus ici, comme dans le sceau de 1171, sous une forme grossière et presque méconnaissable; c'est un beau dôme moresque, élevé au-dessus de quatre pans en arcades qui rappellent évidemment le pourtour octogonal du monument de la Sakhra. La mosquée de la Roche était surmontée d'une croix, à l'époque où elle se nommait le Temple du Seigneur ou le Temple du Christ (2), la croix figure sur nos sceaux à son sommet, et sert en même temps de sigle initial aux légendes. Tout s'explique donc aisément dans l'emblème; et il ne nous reste plus qu'à trouver la signification de la légende.

Si, comme le pense M. de Wailly, elle doit se lire ainsi : *Sigillum tumbæ Templi Christi*, elle aura le sens de ces mots : *le sceau du tombeau du Temple du Christ*, ou bien *le sceau de l'église du tombeau du Christ*. Dans les deux cas, l'édifice mentionné serait incontestablement le Saint-Sépulcre, et je crois pouvoir conclure, de nos précédentes observations, qu'il faut absolument écarter le Saint-Sépulcre de l'interprétation des monuments de l'ordre du Temple. Les seuls personnages qui eussent le droit de placer sur leurs sceaux le tombeau du Christ dans le royaume de Syrie étaient les chanoines du Saint-Sépulcre, préposés à sa garde, ou le patriarche de Jérusalem, qui demeurait dans ses dépendances et qui prenait quelquefois

(1) Ainsi, dans la planche de Paoli, tab. V, n° 5. Il y avait probablement à l'original : DE TEMPLO XPISTI, comme sur le sceau des archives.

(2) El-Alemi, *Histoire de Jérusalem*. Mines d'Orient, tom. III, p. 158, 162.

le titre de *patriarche de l'église de la Résurrection* (1). Nous connaissons les sceaux de ce dignitaire, ceux des chanoines et du prieur du Saint-Sépulcre : ils représentent en effet, les uns et les autres, le tombeau de Jésus-Christ, figuré tantôt comme une simple cuve funéraire qu'entourent les anges témoins de la résurrection (2) ; plus souvent comme un édicule à coupole, isolé sous le dôme d'une église (3), imitation de l'intérieur de l'église du Saint-Sépulcre, avec ces légendes en abrégé : *Sigillum Willelmi patriarche* ; au revers : *Sepulcrum Domini nostri Jehsu Christi* ; *Willelmus Patriarcha*, et le même revers ; *Sigillum canonicorum sanctissimi sepulchri* ; *Sigillum Petri prioris Domini sepulchri* ; etc.

Ces emblèmes ne peuvent, en aucune manière, s'appliquer au Temple, et c'est dans l'histoire de l'ordre ou du monument du Temple même qu'il faut nécessairement chercher l'explication de cette inscription curieuse : *Sigillum tube templi Christi*.

M. Jal, auteur d'un mémoire relatif aux croisades de saint Louis, lu dans une séance de l'Académie des inscriptions, a cité deux documents provenant des registres d'un notaire de Gênes, des années 1250 et 1253, dans lesquels il est question de chartes de l'ordre du Temple, scellées, dit le tabellion, *sigillo tubæ domus Templi*, ou *sigillo tubæ Templi* (4). Ces sceaux, dont l'interprétation forme une note étendue du mémoire (5), étaient évidemment pareils à celui qui scelle notre document de 1255 des archives de Paris. M. Jal, après avoir signalé ce rapprochement, éloigne, et je crois par de bonnes raisons, les diverses explications que l'on a données au sujet de *Tube*.

M. Quatremère, pensant que ce mot doit se lire *turbe*, et lui donnant le sens de *militia*, explique ainsi la légende du sceau : *Sigillum turbe Templi*, « le sceau de la milice du Temple (6). » Mais

(1) *Amalricus, sancte Resurrectionis ecclesie patriarcha*. Sceau et charte de 1177. Paoli, *Codice diplom.*, t. I, p. 63, pl. III, n° 35. Le revers du sceau représente la résurrection de J. C., à la différence des autres sceaux, où est figuré son tombeau.

(2) Paoli, t. I, pl. II, n° 13.

(3) Paoli, t. I, pl. II, n° 14 ; pl. III, n° 36 ; pl. V, n° 53.

(4) *Mémoire sur quelques documents génois relatifs aux deux croisades de saint Louis*, par M. Jal ; lu à l'Académie des inscriptions dans les séances des 11 et 18 février 1842. Extrait des *Annales maritimes*, mai 1842, in-8°, Paris, 1842, p. 28 et 62.

(5) Mémoire de M. Jal, p. 61—63.

(6) Mémoire de M. Jal, p. 67.

turba avait-il bien le sens de *militia*, au moyen âge ou dans l'antiquité? Les deux mots ne représentaient-ils pas, au contraire, des idées opposées de corps réguliers et de foule désordonnée? D'ailleurs, il n'y a aucun signe d'abréviation au-dessus du mot TVBE, ni dans le sceau de 1255 ni dans les copies des documents de Gênes, et cette circonstance, qui ne paraît pas être fortuite, s'oppose aussi bien à la lecture de *sigillum turbe templi Christi*, proposée par M. Quatremère, qu'à celle de *sigillum tumbe templi Christi*, proposée par M. de Wailly. Il est difficile d'admettre en effet que le graveur ait placé un signe d'abréviation au-dessus de ce monogramme si connu du nom du Christ : $\overset{\Omega}{\text{XPI}}$, où il n'était pas nécessaire, et qu'il ait négligé de l'indiquer, quoiqu'il en eût la place, au-dessus d'un terme peu usité et employé ici dans un sens exceptionnel.

Il faut donc nous en tenir au mot TVBE, tel qu'il est écrit sur les monuments, et chercher à l'expliquer comme il se trouve, sans changement, sans addition, derniers moyens d'interprétation auxquels on doit recourir.

M. Jal a proposé les diverses explications de *trompette*, *héraut*, *coupole*, et quelques autres qu'il a rejetées comme ne lui paraissant pas satisfaisantes (1). Je ne les discuterai pas toutes; mais j'en reprendrai une en mon nom, espérant démontrer qu'elle renferme seule la solution de la question qui nous occupe.

Je crois que TVBA a le sens de *coupole*, et il me semble que ce terme est venu, légèrement altéré par la prononciation, du radical qui a cette signification dans plusieurs idiomes d'Orient.

(1) « Je me suis demandé si le sceau en question était celui du trompette de l'ordre (*tuba* pour *tubator*, du Cange); mais pour cela il aurait fallu que ce héraut fût un des grands fonctionnaires de la maison du Temple... La *tuba templi* est-elle un symbole? C'est possible; mais comment saint Bernard n'aurait-il point parlé d'une figure mystérieuse qui aurait eu une telle importance? Si *tuba* signifiait trompette, et si cette trompette était symbolique et sacramentelle, la figure de l'instrument n'aurait-elle pas été gravée sur le *sigillum tube*. Au lieu de l'instrument, que voit-on? Un édifice avec son dôme, un temple, probablement le temple de Jérusalem. Est-ce à l'édifice ou seulement à sa coupole que se rapporte *tuba*? Ce mot désigne-t-il le temple qui est représenté sur le sceau, et le sceau est-il le *sigillum TXPI templi Christi*? ou bien *tuba* est-il synonyme de *tholus*, signifiant coupole?... J'ai dû chercher si *tuba* n'est pas la latinisation d'un mot arabe adopté par les premiers chevaliers pour désigner ou le temple ou sa coupole; j'ai su que l'arabe n'a aucun radical dont on puisse raisonnablement inférer *tuba*... J'ai épuisé toutes les conjectures sans oser m'arrêter à aucune. » Mémoire de M. Jal, p. 64, 65.

Je ne sais rien de la langue arabe, Monsieur ; mais une circonstance nécessaire à rappeler, pour le besoin de la cause, m'en a appris un mot que j'ai eu toujours depuis présent à ma mémoire.

Nous étions partis depuis dix jours de Gaza pour nous rendre par terre en Égypte, et il nous semblait que le Caire, vers lequel nous nous dirigeons, reculait toujours devant nous ; nous avons depuis longtemps dépassé l'oasis de Belbeis, où Amauri 1^{er} rendit sa célèbre assise sur le service militaire, où je me rappelai avec bonheur mes travaux sur les croisades et votre bienveillante direction, qui sera toujours pour moi si utile et si flatteuse ; quand enfin, quelques heures après, Hanka, un de nos guides, en apercevant le premier les grands tombeaux qui précèdent le Caire vers l'orient et les mosquées qui dominent ses murs, se met à genoux en criant de joie, car il était aussi fatigué que nous-mêmes de notre rapide voyage : *Coba, Coba, Massr !* « les coupoles, les coupoles, voilà le Caire ! » J'avoue que je fus loin de songer alors à Hugues de Païens ou à son ordre ; mais je n'ai jamais oublié ni le tableau splendide que nous avons sous les yeux, ni l'exclamation de notre scheikh, et en revoyant aujourd'hui les sceaux de l'ordre du Temple, je fais un rapprochement d'où me paraît sortir le mot de notre légende. *Coba*, qui désignait les coupoles des mosquées du Caire, ne s'appliquerait-il pas aussi à la coupole de la Sakhra, et par conséquent à la coupole de notre sceau ? Et *tuba*, qui, prononcé plus correctement, devait être *cuba*, ou *couba* (1), ne serait-ce pas le nom de ce dôme sous une forme arabe ?

Si la légende portait CVBE au lieu de TVBE, le sens en serait bien plus facilement rendu sensible ; mais, quelle que soit la confusion qui s'établit souvent dans les textes du moyen âge entre le C et le T, je suis forcé de conserver intact le mot TVBE, car les lettres en sont toutes bien distinctes et parfaitement lisibles sur le sceau de 1255. Remarquons, toutefois, que les

(1) On voit à Palerme les ruines d'un ancien palais arabe nommé *Cuba* ou *Kouba*, peu éloigné de la *Ziza*. Fazello et d'autres antiquaires siciliens pensent que ces noms ont été d'abord ceux de deux filles d'un roi maure (*De rebus siculis*, Catan. 1749, t. 1, p. 331) ; quelques savants ont voulu chercher leur origine dans les mystères de Cérès (*ib.*, p. 361) ; mais Amico a montré le vide de ces conjectures. (Notes à Fazello, même édit., notes 23 et 24, p. 360-361). Je suis porté à croire que le nom du palais de la Cuba vient de quelque pavillon remarquable qui décorait ses jardins, ou de quelque coupole de ses appartements, peut-être de l'une de celles qui existent encore.

copies des documents de Gènes portent tantôt *tubæ*, tantôt *jubæ*, ce qui semblerait indiquer que la première lettre n'était peut-être pas un T dans les rédactions originales, dont les registres conservés aujourd'hui à Gènes ne sont que des copies.

Quoi qu'il en soit, et en respectant le mot de *TVBA*, je crois qu'on ne peut l'expliquer d'une manière satisfaisante qu'en le considérant comme un emprunt fait aux Arabes, d'abord sous la forme de *CVBA* ou *COBA*, qui s'est conservée dans plusieurs langues modernes, et d'où nous avons fait nous-mêmes *alcôve*, *coupole*, etc. ; altérée ensuite et transformée en *TVBA* (1), par un accident de prononciation facile à comprendre, car les lettres *T*, *D*, *C*, permutaient souvent entre elles dans les langues néolatines, avant que l'usage n'eût fixé l'articulation définitive de leurs mots.

L'on disait ainsi en italien et en français *tarsenal* ou *darsenale* pour *arsenal*, qui seul est resté chez nous; en latin, *targa* et *darca* pour bouclier; *torcimanus* et *drogmanus*, pour drogman; *tarterium* et *carterium*, pour un quart ou un quartier (2); on a dit en français, *tarquais* et *tarquois*, avant d'avoir dit *carquois*. Les deux derniers mots nous offrent un exemple de transmuta-

(1) *DUBA* me semble avoir encore le même sens et la même origine. Ce mot qui manque, comme *cuba*, au *Glossaire de la basse latinité*, se trouve dans deux fragments inédits relatifs à l'église collégiale de Loches, que me communique mon confrère, M. Salmon. Le premier est extrait d'une charte-notice de la fin du douzième siècle, transcrite dans les Mss. de Dom Housseau (carton XII, n° 6145—6148, Bibl. nation.); le second est copié d'un nécrologe de N.-D. de Loches, Ms. du seizième siècle appartenant à M. Salmon :

I. « Videns Thomas quod cœlum mediæ ecclesiæ pictis compactuno asseribus trabes et ligniamina vetustate putrefacta jam minarentur ruinam, medium ecclesiæ quod est inter duo campanaria, remotis veteribus trabibus et lignis et asseribus mira textit opertura, duabus scilicet turriculis quas nos *dubas* appellamus, arcus quoque lapideos et columnas quæ sustentant *dubas* fecit fieri... » — II. « Hic... inter duo tympanalia hujus ecclesie duas votas lapideas quas nos *dubas* vulgariter appellamus, edificari fecit; nam ecclesia ista primitus fuit lignea et asseribus cooperta et nocte quadam fulgure combusta. »

Les deux tours dont il est ici question seraient, d'après une ancienne description de l'église de Loches, *deux pyramides en pains de sucre*. Je ne sais si cette forme remonte à la construction du douzième siècle, mais dans ce cas-là même, et bien que ces tours n'eussent jamais affecté davantage dans leur sommet la rondeur d'une coupole, on peut croire que le nom de *duba* qui leur est donné, provient de *cuba*, et de la *coba* arabe. Le mot restait souvent, même quand l'objet auquel il avait été une fois attribué, variait dans ses formes; mais le second passage semble indiquer que ces *dubas* se terminaient, au moins à l'intérieur, en coupole ou en voûte surélevée.

(2) Voy. les glossaires des anciens mots latins et italiens.

tion des lettres *t* et *c* parfaitement analogue, quoique inverse, à celui de *cuba* et *tuba*. *Carquois* est, en effet, une altération de *tarquois*, et ce mot, d'après le savant éditeur de l'Histoire des sultans mamlouks, est la traduction incontestable du mot *tar-kasch*, des langues orientales (1). Il est à remarquer que les Italiens ont retenu dans leur mot *turcasso*, signifiant aussi carquois, le *t* du radical tartare.

Si je suis parvenu à démontrer la commune origine que me semblent avoir les mots *cuba* et *tuba*, si j'ai établi que le dernier de ces mots n'est qu'une déformation de l'autre, et que tous les deux ont la même signification, j'ai résolu le nœud principal des difficultés que j'avais à expliquer. Il ne me reste plus qu'à prouver la signification donnée à *cuba*; ce qui me sera facile.

Ce mot, qu'on peut ajouter au Glossaire de du Cange, était en effet passé dans la latinité du moyen âge, et les sources où nous le trouvons indiquent bien sa provenance arabe.

André Dandolo rapporte en ces termes, dans la Chronique de Venise, qu'en 1252, le doge Morosini enrichit d'une mosaïque la grande coupole de l'église Saint-Sauveur, sa paroisse : *Idem pius et devotus CVBAM majorem Sancti Salvatoris parochiæ suæ, opere mosaïco depingi fecit* (2). En 1354, l'envoyé de la république de Pise conclut à Tunis un traité de paix et de commerce, dont le texte latin se termine par ces mots : *Acta, facta, composita et firmata sunt scripta omnia, ut supra per omnia continentur, in CVBA mediocri viridarii, Restabbi, scripti domini regis positi juxta Tunicium* (3); ce qui doit se traduire ainsi : « Lesdites conventions, telles qu'elles sont toutes contenues ci-dessus, ont été arrêtées dans le petit pavillon du verger royal, appelé Restabbi, et situé près de Tunis. »

Nous voyons ici que *cuba*, ainsi que l'arabe *coba*, signifiait non-seulement un dôme, mais toute construction en dôme, comme les kiosques, les pavillons et les tombeaux à coupole que les musulmans élèvent dans leurs jardins ou à l'entrée de leurs villes.

Les langues vulgaires avaient adopté le nouveau mot, peut-

(1) Voy. Quatremère, *Histoire des sultans mamlouks*, traduite de Makrizi, in-4°, tom. I, p. 13, note 14.

(2) Muratori, *Script. ital.*, tom. XII, col. 360, §. 6.

(3) Archives de Florence, dites *Archivio delle Riformagioni*, aux Offices. *Cartapecore*, regist. XXII, pièce n° 14, original.

être même avant qu'il ne fût passé dans le latin. Sanuto le jeune, rappelant la juste fin d'Ottobono Terzi, dictateur de Parme, massacré à la Rubbiera, en 1409, dit que son corps fut partagé entre les villes de Modène et de Crémone, et que sa tête, fixée au haut d'une pique, fut placée sous la coupole de la cathédrale de Ferrare : *la testa fu messa sopra una lancia nella CVBA della chiesa di Ferrara del duomo* (1). Dans les villes d'Italie, le dôme, on le sait, c'est toujours la cathédrale du lieu ; la *cuba del duomo*, ici, ne peut être évidemment que la coupole de Saint-Georges de Ferrare, belle église en croix grecque et en rotonde. Le mot se trouve également dans l'espagnol, où le *b* de *coba* s'est transformé en *p*, pour conserver la prononciation ferme du radical *coba*. *Copa*, qui veut dire dans cette langue « verre à pied, coupe, » désigne aussi le sommet arrondi d'une montagne, le haut d'une coiffure hémisphérique ; *copado* se dit encore d'un arbre dont la cime touffue forme un dôme, etc.

Je ne puis citer que ces exemples ; mais je ne doute pas qu'une recherche plus suivie dans les anciens auteurs italiens et castillans n'en fit retrouver beaucoup d'autres. Ceux-là me paraissent suffire, toutefois, pour établir l'origine du mot *cuba*, et sa signification dans les textes du moyen âge.

Coba ou *cuba*, c'est la coupole du Mokattam au Caire ; c'est le dôme de Saint-Sauveur de Venise, de Saint-Georges de Ferrare, de la Sakhra de Jérusalem et de notre sceau de 1255 ; *Tuba*, qui est, je crois, le même mot, mal ou différemment prononcé, doit avoir absolument le même sens. Je traduis donc ainsi la légende : s'. TVBE. TEMPLI $\overline{\text{XPI}}$: « sceau de la coupole du Temple du Christ, » c'est-à-dire du Temple de Jérusalem.

Voilà, Monsieur, l'interprétation que m'a suggérée le cri de mon chamelier ; si elle vous paraît fondée, ce ne sera bientôt plus une conjecture.

(1) Murat., *Script. ital.*, tom. XXII, col. 841.